

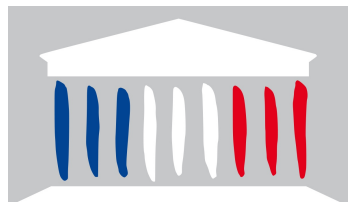
UN ENFUMAGE DE PLUS EN PLUS GROSSIER !

**LA MINISTRE TENTE DE NOUS DIVISER,
NOUS RÉPONDONS:**

« UNITÉ ! »

La ministre des transports a, paraît-il, écrit à certaines Organisations Syndicales.

C'est une méthode pour le moins particulière de considérer à priori certains comme des partenaires privilégiés. Pour FO Cheminots, il ne fait aucun doute que toute Organisation Syndicale digne de ce nom fera la même analyse que nous.



A VOTÉ

Le projet de loi pour un nouveau Pacte Ferroviaire a été voté à l'Assemblée Nationale. Les mensonges du Gouvernement apparaissent au grand jour !

QUI aujourd'hui pourrait encore croire les pseudos-engagements du Gouvernement ?

QUI pourrait croire un Gouvernement qui prétend s'engager sur la garantie d'emploi des cheminots alors que rien n'est prévu dans sa loi en cas de faillite d'un opérateur ou de réduction de l'offre de transport ferroviaire ?

QUI pourrait croire un Gouvernement qui prétend s'engager sur une ouverture progressive à la concurrence alors qu'il écrit dans sa loi « les Entreprises Ferroviaires peuvent assurer librement des services de transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises » suivi de « le présent article s'applique à compter du 1er janvier 2019 » ?

QUI pourrait croire un Gouvernement qui prétend s'engager à ce que la SNCF reste 100% publique alors qu'il écrit dans sa loi que SNCF Mobilités et SNCF Réseau sont « soumises aux dispositions du code du commerce relatives aux Sociétés Anonymes » (minimum de 2 actionnaires !) ?

QUI pourrait encore croire un Gouvernement qui prétend s'engager sur le volontariat pour le transfert des personnels alors qu'il écrit dans sa loi « les contrats de travail en cours sont transférés », ou encore « le nombre de salariés transférés est fixé par le cédant », et qui va jusqu'à fixer les critères de désignation (« taux d'affectation au service concerné, lieu d'affectation, domicile, ancienneté sur le poste ») ?

QUI pourrait croire un Gouvernement qui prétend s'engager sur une portabilité des droits et qui écrit dans sa loi que la portabilité s'exerce « dans les conditions prévues aux articles L2261-14, L2261-14-2 et L2261-14-3 du code du travail », c'est-à-dire pour 15 mois maximum ?

QUI pourrait accepter ce qui n'est rien moins qu'une privatisation ? Qui pourrait ne pas voir ce qui s'est passé à Fret SNCF et qui aboutit aujourd'hui à sa filialisation ? Qui pourrait ne pas voir que la seule chose qui justifie toutes ces discussions c'est la volonté d'en finir avec le Statut ?

**AUCUNE ORGANISATION NE PEUT ACCEPTER CETTE RÉFORME !
UNITÉ DANS LA GRÈVE JUSQU'AU RETRAIT !**

POUR UNE SNCF UNE ET INDIVISIBLE SOUS MONOPOLE PUBLIC !